

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

30 AVR. 2026

DU BRABANT WALLON

GreffeN° d'entreprise : **0451 922 109****Nom**(en entier) : **JULASYLFLO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de Nivelles 4, 1476 Genappe****Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur**

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée générale tenue en date du 13 avril 2026 que les actionnaires de la SA JULASYLFLO ont pris les résolutions suivantes:

1. Conseil d'administration - Nomination**1^{ère} RESOLUTION**

A l'unanimité, l'assemblée générale nomme administrateur de la société Monsieur Georges de CARTIER d'YVES, qui est présent et qui accepte, avec effet au 16/02/2026, pour une durée de six ans renouvelable. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai 2032.

Son mandat sera exercé à titre gratuit.

A dater du 16/02/2026, le Conseil d'administration se composera donc comme suit :

- Madame Flore de CARTIER d'YVES, administrateur ;
 - Monsieur Georges de CARTIER d'YVES, administrateur ;
 - Monsieur Sylvain de CARTIER d'YVES, administrateur ;
- Madame NIEUWENHUYS Dominique, administrateur et administrateur délégué.

2. Mandat spécial**2^{ème} RESOLUTION**

A l'unanimité, l'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SA B.F.S. (BCE : 0553.557.521), dont le siège social est établi Avenue de Tervueren, 402 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, avec subdélégation expresse à son préposé, Monsieur Edouard BERDAL, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Moniteur belge du chef des résolutions prises ci-dessus. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles à l'exécution du présent mandat.

Fait à Genappe, le 13 avril 2026.

Mme la Présidente,
NIEUWENHUYS Dominique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2026 - Annexes du Moniteur belge